

## Message au suicidaire !!!

رسالة إلى منتحرا!!  
تحريم الانتحار في سنة النبي المختار

!!!Message au suicidaire

L'interdiction du suicide dans la Sounnah du Prophète élu (prière et salut d'Allah sur lui)

Toutes les louanges reviennent à Allah, le détenteur de la Royauté et des deux pesants (Hommes/Djinnns), le Créateur des serviteurs, ceux-à qui Il attribue leurs subsistances, et qu'Il les ressuscitera le jour du jugement. Celui qui a envoyé les Messagers annonciateurs et avertisseurs. Que les prières et salutations d'Allah soient sur le plus honorable des Prophètes et les Messagers, notre bien-aimé Mohammed, ainsi que sur sa famille et l'ensemble de ses compagnons.

Ensuite :

Et parmi les usages connus dans la nature saine de l'ensemble de gens, et que l'on trouve sur les langues des musulmans, mais aussi chez un grand nombre de non-musulmans, le fait qu'Allah-gloire et pureté à lui- nous a créés, nous donne notre subsistance et nous gouverne. Et c'est lui (sa majesté suprême) qui a dit (traduction approximative et rapprochée) : **{Tel est Allah, votre Seigneur : à Lui appartient la royauté, tandis que ceux que vous invoquez, en dehors de Lui, ne sont même pas maîtres de la pellicule d'un noyau de dattes. }**

Par conséquent si nous avons foi en ce dogme et dans cette vérité, nous saurons sans aucun doute que nous n'avons pas le droit d'agir comme bon nous semble avec nous-même, si ce n'est avec l'autorisation de notre Seigneur.

Et ce qu'Il souhaitait pour nos âmes il nous en a informé dans son noble Livre, Le Coran, et dans la sounnah de son Messenger (prière et salut d'Allah sur lui). Il nous a ordonné de le suivre et ne pas y déroger et nous a averti de façon sévère contre cela, lorsqu'Il (le Très-Haut) dit (traduction approximative et rapprochée) : **{Que prenne garde ceux qui contreviennent à son ordre que ne les atteigne une grande épreuve ou que ne les touche un dur châtement. }**

Et les versets ainsi que les ahadith concernant ce sujet sont nombreux et

connus, nous nous ne les énumérerons pas tous.

Après vous avoir donné ces deux exposés, nous allons te montrer, ô toi qui crois en Allah et au jour dernier, le jugement du suicide dans la législation islamique pour que les preuves que l'on t'expose soit une dissuasion pour toi, empêchant ta volonté de réaliser ce qui te nuit dans la vie d'ici-bas et de l'au-delà.

Allah le Très-Haut dit (traduction approximative et rapprochée) : { (29) **Et ne vous tuez pas vous-mêmes. Allah, en vérité, est Miséricordieux envers vous. (30) Et quiconque commet cela, par excès et par iniquité, Nous le jetterons au Feu, voilà qui est facile pour Allah. (31) Si vous évitez les grands péchés qui vous sont interdits, Nous effacerons vos méfaits de votre compte, et Nous vous ferons entrer dans un endroit honorable le Paradis. }**

Et Il dit (traduction approximative et rapprochée) : { **(68) ceux qui n'invoquent aucune autre divinité à côté d'Allah, ceux qui n'attendent pas à la vie de leurs semblables qu'Allah a déclaré sacrée, à moins d'un motif légitime, ceux qui ne s'adonnent pas à la fornication, car quiconque commet de tels péchés encourra la sanction de ses forfaits (69). et le Jour du Jugement dernier, son supplice sera doublé et il le subira éternellement, couvert d'ignominie (70). hormis ceux qui se repentent, qui croient sincèrement en Allah et qui font des œuvres salutaires. Ceux-là Allah transformera leurs mauvaises actions en œuvres méritoires, car Allah est toute miséricorde et toute indulgence. (71) Celui qui se repent et fait œuvre pie, Allah agréera son repentir.**

Cela est une interdiction explicite et une menace très sévères pour ceux qui ont un cœur. Et Allah est parfaitement connaisseur de ce qu'il dit. Le Prophète (prière et salut d'Allah sur lui) a dit : « **Il y avait jadis un homme qui a été blessé. Il s'en affola, prit le couteau et s'en coupa les mains. Ainsi, son sang ne cessa de couler jusqu'à sa mort. Allah dit alors : Mon serviteur s'est tué avant Ma décision et c'est pourquoi Je lui interdis le Paradis.** » (Unanimement reconnu)

L'impatience est le contraire de la patience. Celui-ci n'a pas patienter face à la douleur alors que c'est une obligation qui lui incombe. Le Messager d'Allah (prière et salut d'Allah sur lui) a dit : « **Quiconque se tue à l'aide d'une lame, celle-ci restera dans sa main et plongée dans son ventre en enfer où il restera éternellement, Quiconque se tue à l'aide d'un poison gardera ce poison éternellement en enfer, Quiconque se précipite du haut d'une montagne et se tue sera jeté dans la géhenne où il ne cessera de dégringoler éternellement** » (unanimement reconnu).

Plongée dans son ventre : c'est à dire qu'il a poignardé avec son ventre. Le Prophète (prière et salut d'Allah sur lui) a dit, concernant celui se tue : « **Il est certes parmi les gens de l'enfer** » (unanimement reconnu) ; Et il dit

également « Celui qui se tue a l'aide d'une chose, sera châtié avec celle-ci le jour du jugement » (unanimentement reconnu).

Et après cela, tous ces textes sont suffisant pour dissuader tout musulman qui croit en Allah et au jour dernier, de faire ce grand péché odieux. Et ce n'est pas une raison pour une personne de réduire sa vie ici-bas à cause d'un manque dans ce qu'il possède, et d'en arriver à agir ainsi.

Car la pauvreté est un fléau par lequel Allah éprouve ses serviteurs pour tester leur patience. Et Allah a rendu obligatoire la patience dans cette situation, jusqu'à ce qu'Il (gloire et pureté a Lui) en libère la personne, par l'intermédiaire des causes qui conduiront a l'amélioration de sa situation. Et parmi ces causes : L'obéissance a Allah , la demande de pardon, le repentir sincère , tout en s'éloignant de la désobéissance et des péchés [car ce sont, certes, les principales causes des épreuves] ainsi que beaucoup de supplications envers Allah. Car certes, Allah a honte de retourner vides les mains de Son serviteur tendues vers Lui, si le serviteur est obéissant. Allah le Très-Haut dit(traduction approximative et rapprochée) : { **Très certainement, Nous vous éprouverons par un peu de peur, de faim et de diminution de biens, de personnes et de fruits. Et fais la bonne annonce aux endurants,(156). qui disent, quand un malheur les atteint: «Certes nous sommes à Allah, et c'est à Lui que nous retournerons.(157) Ceux-là reçoivent des bénédictions de leur Seigneur, ainsi que la miséricorde; et ceux-là sont les biens guidés}**

Il dit aussi (traduction approximative et rapprochée): {**Est-ce que les gens pensent qu'on les laissera dire : "Nous croyons ! " sans les éprouver ?}{Certes, Nous avons éprouvé ceux qui ont vécu avant eux; [Ainsi] Allah connaît ceux qui disent la vérité et ceux qui mentent.}**

Et Abou Sa'îd Al-Khoudri (qu'Allah l'agrée) rapporte ceci : "Un groupe d'Ansar demandèrent assistance matérielle au Messager de Dieu (paix et bénédiction d'Allah sur lui) qui la leur donna. Puis ils lui en demandèrent de nouveau et la leur donna. Jusqu'à l'épuisement de tout ce qu'il avait. Une fois qu'il avait dépensé tout ce qu'il possédait, il leur dit : "Tant que je détiendrai quelque bien je n'en serai jamais avare avec vous. Mais celui qui se refuse par fierté d'âme de tendre la main aux autres, Allah lui sauvegarde sa fierté. Celui qui n'exprime pas son besoin, Allah le met au-dessus du besoin. Celui qui s'astreint de patienter, Allah lui en donne la force. Nul n'a reçu de don meilleur et plus abondant que celui de la patience"  
(unanimentement reconnu)

Et il dit (prière et salut d'Allah sur lui) : « Que personne de vous ne souhaite la mort quand un malheur le frappe. S'il ne peut s'en empêcher, qu'il dise alors: "Seigneur! Fais-moi vivre tant que la vie est meilleure (que la mort) pour moi, et fais-moi mourir si la mort est meilleure (que la vie) pour moi »

**(unanimement reconnu). Et il dit aussi : « Ce que l'affaire du croyant est étonnante! Son affaire ne comporte (pour lui) que du bien, et cette faveur n'appartient qu'au croyant : s'il est l'objet d'un événement heureux, il remercie Allah et c'est là pour lui une bonne chose. S'il est victime d'un malheur, il l'endure avec patience et c'est là encore pour lui une bonne chose » (Mousslim)**

**Et sache que la subsistance est entre les mains d'Allah, il l'élargie comme il veut et la diminue comme il veut de part Sa sagesse et Sa science (gloire et pureté a Lui). Et parmi les gens il y en a que seule la pauvreté leur permet de s'améliorer.**

**Et Allah a garanti sa subsistance , en disant (traduction approximative et rapprochée): « . En vérité ton Seigneur étend Ses dons largement à qu'Il veut ou les accorde avec parcimonie. Il est, sur Ses serviteurs, Parfaitement Connaisseur et Clairvoyant.(31) Et ne tuez pas vos enfants par crainte de pauvreté; c'est Nous qui attribuons leur subsistance, tout comme à vous. Les tuer, c'est vraiment, un énorme péché. »**

**Et Il dit : « Ne tuez pas vos enfants pour cause de pauvreté. Nous pourvoyons à vos besoins et aux leurs. ». Ici le terme « de pauvreté » signifie la misère dont vous avez peur.**

**Et après cela tu n'a plus qu'a faire les causes qu'Allah a légiféré et a t'en remettre à Lui, Il est le meilleur Seigneur, le meilleur Gérant, et Celui qui donne la victoire...**

**Et Allah est le plus savant.**

**Ecrit par le Noble Shaykh Aboul Hassan Ali Ibn Moukhtar Ar-Ramly qu'Allah le preserve**